



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 33216

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le paiement des heures supplémentaires pour les greffiers, qu'ils attendent en vain, alors que dans d'autres ministères, comme dans celui de l'Intérieur, les heures supplémentaires ont été payées. Pour certains greffiers, ces heures supplémentaires peuvent atteindre 600 heures, sans pour autant avoir de contrepartie. Il souhaite savoir quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Quant à la prise en compte des heures supplémentaires, il a été décidé de préparer les textes nécessaires pour permettre leur paiement.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33216

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8958

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1868